

## Renseignements sur l'encaissement direct pour les administrateurs et administratrices d'universités canadiennes pour SRG

### Soumission d'une facture

- 1) Les factures peuvent être soumises par courriel à [assistance@mitacs.ca](mailto:assistance@mitacs.ca). Si possible, nous vous demandons de ne soumettre qu'une seule facture pour la cohorte SRG.
- 2) Veuillez vous assurer que la facture contient les renseignements suivants :
  - a. nom des personnes stagiaires;
  - b. les renseignements pour le transfert.
- 3) Une fois soumise, notre équipe vérifiera la facture et, lorsqu'elle aura été approuvée, elle sera envoyée à notre équipe de comptabilité pour le paiement. Veuillez prévoir de **3 à 5 jours ouvrables** pour le traitement. Vous recevrez un courriel de confirmation de notre équipe une fois que la facture aura été envoyée pour le paiement.
- 4) Une fois la facture soumise à notre équipe de comptabilité, veuillez prévoir de 2 à 3 semaines pour le paiement.

**Toutes les factures doivent être envoyées à Mitacs avant le 1<sup>er</sup> novembre 2024.** Toute facture soumise après cette date pourrait ne pas être acceptée.

### Remboursement

Même si nous faisons de notre mieux pour éviter les demandes de remboursement, il peut arriver que des personnes stagiaires se retirent durant le printemps ou l'été. Mitacs mettra à jour les listes de stagiaires sur une base hebdomadaire et nous procéderons à une réconciliation en novembre 2024.

Si une personne stagiaire se retire **avant** son arrivée au Canada et Mitacs a payé les frais de scolarité à votre établissement, Mitacs demandera un remboursement.

Si une personne stagiaire se retire **après** son arrivée au Canada, Mitacs ne demandera pas de remboursement.